

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE DEWAVRIN

## **La caisse de prêts de la confédération helvétique**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 60 (1919), p. 157-165

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1919\\_\\_60\\_\\_157\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1919__60__157_0)

© Société de statistique de Paris, 1919, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III

## LA CAISSE DE PRÊTS DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

La crise économique suscitée en Suisse par l'intervention de la guerre mondiale a provoqué, dès les premières semaines des hostilités, la création d'une institution nouvelle de caractère essentiellement temporaire, destinée à consentir, avec la garantie de la Confédération elle-même, des prêts sur gages aux personnes et sociétés domiciliées en Suisse, quelle que soit leur nationalité : la Caisse de Prêts.

Aux termes de l'arrêté du 9 septembre 1914, charte du nouvel établissement, celui-ci est autorisé à accorder des crédits et des avances effectives moyennant certaines sûretés à fournir par les bénéficiaires de ces facilités, à savoir des lettres de change d'un à trois mois d'échéance, garanties par un nantissement de titres, de marchandises, ou de produits bruts. La proportion maxima des prêts aux gages donnés varie de 50 à 80 % quand ces derniers consistent en obligations, ce taux étant calculé sur le cours en Bourse et non sur le pair. Elle est de 50 % de ce cours, sans toutefois pouvoir excéder le nominal, pour les actions cotées sur un marché suisse, les autres n'étant point admises. Pour les marchandises et produits bruts, elle est limitée à 50 % du montant de l'estimation faite au moment du prêt, sauf certaines exceptions (métaux précieux, 80 %, etc.). Enfin elle peut atteindre 70 % de la valeur de rachat des polices d'assurance sur la vie.

Pour se procurer les capitaux nécessaires à son fonctionnement, la Caisse est autorisée à émettre des bons spéciaux ayant cours légal dans le pays, et d'une valeur nominale de 25 francs. Le montant de ces créations ne peut être supérieur à celui des prêts consentis, à moins que le surplus ne soit couvert par une encaisse métallique.

La Caisse a créé huit comptoirs : à Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bâle, Berne, Lucerne, Zurich et Saint-Gall. Les trois premiers embrassent à peu près le territoire de la Suisse romande (1) et les cinq autres correspondent assez exactement à la Suisse alémanique augmentée du Tessin, pays de langue italienne.

L'objet de la présente étude est, ces données indispensables exposées, d'examiner quelle a été, depuis la création de la Caisse de Prêts jusqu'au 30 juin 1918, date à laquelle s'arrête le dernier rapport officiel paru, l'activité de cette institution, et de déterminer dans la mesure du possible les services qu'elle a été à même de rendre au groupe économique suisse pendant la période considérée.

Les chiffres qui vont suivre ont été extraits des rapports annuels, actuellement au nombre de quatre, publiés par la Direction générale de la Banque Nationale, établissement chargé de la gestion de la Caisse de Prêts.

\*  
\* \*

---

(1) En effet s'ils ne comprennent pas le canton de Fribourg, où l'élément de langue française domine, on y a rattaché en revanche le canton mixte du Valais tout entier.

Le nombre des demandes *présentées* et *admises* a été respectivement de :

	Présentées	Admises	Proportion des admissions
<b>1914-1915</b> . . . . .	3.515	2.845	81 %
<b>1915-1916</b> . . . . .	1.818	1.433	78
<b>1916-1917</b> . . . . .	536	379	71
<b>1917-1918</b> . . . . .	387	282	73

On observera la réduction considérable des demandes, d'abord de 1914-1915 à 1915-1916, puis durant l'exercice suivant, et l'on constatera en outre l'abaissement sensible du pourcentage des admissions au cours des deux dernières années de la période envisagée. Il est fâcheux que les rapports ne donnent point une statistique portant sur les sommes correspondantes.

Il a été ouvert pour

96.709.000	francs de crédits en	<b>1914-1915</b>
29.983.000	—	<b>1915-1916</b>
13.076.000	—	<b>1916-1917</b>
10.852.000	—	<b>1917-1918</b>
<b>Total</b>	<b>150.620.000</b>	

mais ces facilités n'ont pas été intégralement mises à profit. Les avances effectives sont d'ordinaire bien inférieures au montant des ouvertures; elles atteignent :

En <b>1914-1915</b> . . . . .	68.917.000 fr.	soit 71 %	des précédentes.
En <b>1915-1916</b> . . . . .	24.133.000	— 80 %	—
En <b>1916-1917</b> . . . . .	5.620.000	— 43 %	—
En <b>1917-1918</b> . . . . .	16.619.000	— 153 %	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>115.289.000</b>		

Ainsi donc, après avoir absorbé un pourcentage assez élevé des crédits pendant les deux premiers exercices, les avances en ont à peine utilisé les deux cinquièmes en 1916-1917. Mais en revanche, en 1917-1918, le solde de l'année précédente a été mis à contribution en sus des crédits ouverts pendant l'exercice même.

La proportion d'emploi pour les quatre années ressort à 76 % environ.

La répartition des crédits d'une part, des avances de l'autre, par catégorie professionnelle d'emprunteurs donne lieu à quelques remarques intéressantes. Elle s'établit comme suit :

**Crédits par catégorie d'emprunteurs.**

CATÉGORIE	MONTANT DES OUVERTURES (Milliers de francs)				PROPORTION REVENANT A CHAQUE CATÉGORIE DANS L'ENSEMBLE			
	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918
					p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
Banque . . . . .	57.801	12.401	9.548	7.315	59,77	41,36	72,98	67,41
Commerce, industrie . . . . .	28.854	7.620	1.692	1.488	24,67	25,42	12,94	13,71
Particuliers . . . . .	7.300	4.506	703	745	7,55	15,03	5,38	6,86
Professions libérales . . . . .	4.011	2.823	384	212	4,15	7,75	2,93	1,67
Hôtels, restaurants . . . . .	1.524	530	91	93	1,57	1,77	0,72	0,87
Arts et métiers . . . . .	1.073	1.530	535	271	1,11	5,10	1,08	2,52
Communes . . . . .	744	793	30	543	0,77	2,64	0,23	5,01
Agriculteurs . . . . .	399	280	97	182	0,41	0,93	0,74	1,95
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>96.709</b>	<b>29.983</b>	<b>13.076</b>	<b>10.852</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**Avances par catégorie d'emprunteurs.**

CATÉGORIE	MONTANT DES AVANCES (Milliers de francs)				PROPORTION REVENANT A CHAQUE CATÉGORIE DANS L'ENSEMBLE			
	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918
					p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
Banque . . . . .	38.238	10.346	2.333	13.179	55,42	42,91	11,52	81,11
Commerce, industrie . . . . .	18.927	6.001	1.608	1.179	27,50	24,88	28,60	7,10
Particuliers . . . . .	6.027	3.435	704	654	8,75	14,24	12,52	3,94
Professions libérales . . . . .	3.282	1.919	269	167	4,77	7,96	1,78	1,00
Hôtels, restaurants . . . . .	892	253	118	150	1,30	1,04	2,10	0,90
Arts et métiers . . . . .	706	1.321	459	235	1,03	5,47	8,18	1,41
Communes . . . . .	580	605	33	543	0,85	2,47	1,72	3,27
Agriculteurs . . . . .	284	250	96	212	0,38	1,00	0,58	1,27
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>68.916</b>	<b>24.133</b>	<b>5.620</b>	<b>16.619</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Les banques apparaissent comme le principal client des caisses de prêts : sauf en 1915-1916, elles prennent au moins les trois cinquièmes des crédits ouverts. Il s'agit principalement d'établissements de crédit foncier. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les commerçants et industriels, les particuliers. Pour le surplus, le classement varie d'un exercice à l'autre. Notons toutefois l'insignifiance constante de la participation des hôtels, restaurants et des agriculteurs.

Le classement d'après le chiffre des avances réalisées est sensiblement le même. On remarquera que pour les deux premiers exercices, le pourcentage revenant à chaque classe professionnelle est sinon identique à celui que l'on observe en matière d'ouvertures de crédits, du moins voisin de ce dernier. En 1914-1915, ce pourcentage est moins élevé que celui des crédits pour les établissements financiers, et il est au contraire plus considérable pour les commerçants et industriels, les particuliers, les professions libérales. L'année suivante, les différences entre la proportion dans les crédits et celle dans les avances sont peu sensibles pour l'ensemble de la clientèle des caisses. En 1916-1917, la part des banques dans les avances est de beaucoup inférieure à celle qu'elles prennent dans les crédits : 41,52 % seulement contre 72,98 % ; cela tient à ce

que ces établissements avaient cru devoir, par mesure de précaution, solliciter ceux-ci dans une proportion supérieure aux besoins de l'exercice précédent. Le phénomène inverse se produit pour toutes les autres catégories d'emprunteurs, les agriculteurs exceptés; il est particulièrement marqué pour les commerçants-industriels (12,94 % de crédits et 28,60 % d'avances), les particuliers (5,38 % et 12,52 %), les titulaires de professions manuelles (4,28 % et 8,18 %). Enfin, en 1917-1918 la situation se retourne : les banquiers contribuent au mouvement des avances dans une proportion très supérieure (81,11 % contre 67,41 % seulement) à celle qui leur revenait dans les crédits ouverts, et symétriquement, tous les autres éléments de la clientèle des caisses se trouvent dans la position inverse. En sorte que si les prêts ont excédé, pour cet exercice, le chiffre des ouvertures, ce fait tient uniquement à la politique suivie par les banques suisses.

La répartition géographique des crédits et des avances ressort des deux tableaux ci-après :

**Répartition des crédits par régions.**

CIRCONSCRIPTIONS	MONTANT DES OUVERTURES (Milliers de francs)				POURCENTAGES CORRESPONDANTS			
	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918
					p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
Genève . . . . .	2.391	1.121	27	10	2,47	3,74	0,20	0,09
Lausanne . . . . .	5.454	2.763	162	50	5,64	9,21	1,25	0,46
Neuchâtel . . . . .	2.195	1.681	27	"	2,27	5,60	0,20	"
Berne . . . . .	10.679	4.336	370	324	11,05	14,46	2,83	3,02
Lucerne . . . . .	9.769	3.217	668	329	10,10	10,73	5,11	3,03
Bâle. . . . .	5.947	3.492	690	5.024	6,16	11,64	5,28	46,29
Zurich . . . . .	48.989	10.232	10.997	4.746	50,60	34,14	84,10	43,72
Saint-Gall . . . . .	11.332	3.141	135	369	11,71	10,48	1,03	3,39
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>96.700</b>	<b>29.983</b>	<b>13.076</b>	<b>10.852</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

**Répartition des avances par régions.**

CIRCONSCRIPTIONS	MONTANT DES AVANCES (Milliers de francs)				POURCENTAGES CORRESPONDANTS			
	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918	1914-1915	1915-1916	1916-1917	1917-1918
					p. 100	p. 100	p. 100	p. 100
Genève . . . . .	1.860	903	27	10	2,70	3,74	0,50	0,06
Lausanne . . . . .	3.551	1.968	101	38	5,15	8,16	1,79	0,23
Neuchâtel . . . . .	1.610	921	75	"	2,34	3,82	0,26	"
Berne . . . . .	7.152	3.461	365	246	10,37	14,84	6,49	1,48
Lucerne . . . . .	5.956	2.751	791	249	8,65	11,40	14,07	1,48
Bâle. . . . .	4.895	3.465	688	4.473	7,10	14,35	12,21	26,90
Zurich . . . . .	34.044	8.471	3.505	11.262	49,41	35,11	62,37	67,75
Saint-Gall . . . . .	9.849	2.193	128	351	14,28	9,08	2,28	2,10
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>68.917</b>	<b>24.133</b>	<b>5.620</b>	<b>16.619</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Comme on peut s'en convaincre par la lecture des chiffres précédents, la Suisse romande (circonscriptions de Genève, Lausanne, Neuchâtel) a peu fait usage des facilités de crédit organisées par l'arrêté du 9 septembre 1914. Sa part dans les avances excède à peine 15 % en 1915-1916, année pendant laquelle

elle a été le plus considérable, après 10 % environ en 1914-1915: elle s'abaisse à 2,50 % l'exercice suivant, et tombe en 1917-1918 au taux dérisoire de 0,29 %. Les proportions afférentes aux crédits sont un peu plus élevées. La comparaison entre le chiffre de la population des cantons de langue française et le nombre total des habitants de la Confédération helvétique aurait conduit à supposer un pourcentage plus considérable pour la participation de la région romande aux opérations de la Caisse de Prêts : 20 à 21 %. En Suisse alémanique, le gros de ces opérations va aux circonscriptions de Zurich et de Bâle, qui correspondent à de riches régions industrielles. Les affaires de prêts faites dans celles de Berne, Saint-Gall et Lucerne, les deux premières adonnées surtout à l'industrie manufacturière, la dernière spécialisée plus particulièrement dans l'exploitation des hôtels, ont été assez importantes durant les deux premières années de fonctionnement des caisses, puisqu'elles se sont ralenties, pour disparaître à peu près complètement en 1917-1918.

A lui seul, le groupe de Zurich prend 50 % des ouvertures de crédits consenties depuis quatre ans (75 millions de francs sur un peu plus de 150 millions) et des avances réalisées pendant le même laps de temps (57 millions de francs sur 115). Les proportions correspondantes pour le groupe de Bâle sont plus réduites : 10 % et 11,5 % seulement.

On remarquera l'absence complète de toute ouverture de crédit et de toute avance dans la circonscription de Neuchâtel en 1917-1918.

Passons maintenant à l'examen des garanties données par les emprunteurs à l'occasion de leurs demandes d'ouvertures de crédit.

La valeur globale des gages donnés pour sûreté des ouvertures de crédit s'est élevée à

168.046.000 en 1914-1915, soit, . . . . .	174 %	de ces dernières.
47.790.000 en 1915-1916, — . . . . .	159 %	—
23.897.000 en 1916-1917, — . . . . .	182 %	—
15.505.000 en 1917-1918, — . . . . .	143 %	—

L'importance respective des différents types de gages a beaucoup varié d'une année à l'autre.

	1914-1915		1915-1916		1916-1917		1917-1918	
	Valeur absolue	Pourcentage	Valeur absolue	Pourcentage	Valeur absolue	Pourcentage	Valeur absolue	Pourcentage
	Milliers de fr.	p. 100	Milliers de fr.	p. 100	Milliers de fr.	p. 100	Milliers de fr.	p. 100
Obligations et carnets d'épargne (1) . . . . .	45.417	27,00	24.476	51,22	3.682	15,41	5.114	32,99
Actions (1) . . . . .	19.070	11,30	3.501	7,33	760	3,18	495	3,19
Hypothèques (1) . . . . .	99.143	59,00	16.639	34,81	18.078	75,65	8.689	56,04
Polices d'assurance-vie (2) . . . . .	464	0,25	321	0,67	40	0,16	136	0,87
Matières premières et produits bruts (3) . . . . .	3.952	2,35	2.853	5,97	1.337	5,60	1.072	6,91
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>168.046</b>	<b>100,00</b>	<b>47.790</b>	<b>100,00</b>	<b>23.897</b>	<b>100,00</b>	<b>15.506</b>	<b>100,00</b>

(1) Valeur nominale.  
 (2) Valeur de rachat.  
 (3) Valeur d'estimation.

La garantie hypothécaire occupe donc le premier rang parmi eux au cours de

la période considérée, sauf en 1915-1916 où elle cède la place aux valeurs mobilières de tout repos. Celles-ci dominent pendant la dernière année citée, et occupent la seconde place durant les trois autres. Viennent ensuite tantôt les actions, titres plus aléatoires que les précédents, tantôt les matières premières et produits bruts. Quant aux polices-vie, leur rôle comme sûreté réelle a toujours été insignifiant.

Parmi les marchandises données en gage, les principales sont les matières textiles, les métaux et les bois. Les premières se rencontrent exclusivement dans les circonscriptions de Zurich et de Saint-Gall. Au début, quelques crédits avaient pour garantie les vins et les denrées alimentaires, mais pendant les deux derniers exercices, cette pratique a presque complètement disparu.

La circonscription de Bâle n'a fait appel aux crédits sur marchandises qu'en 1915-1916. Celle de Neuchâtel a cessé d'y recourir dès l'année suivante, et cet exemple a été imité pour le dernier exercice par celles de Genève et Berne. Quant à celle de Lausanne, elle n'a sollicité qu'un crédit dérisoire de 600 francs en 1917-1918.

\* \* \*

L'arrêté du 9 septembre 1914 autorisait, comme nous l'avons vu, la Caisse de prêts à émettre des bons spéciaux jusqu'à concurrence du montant cumulé de son encaisse et de ses avances sur gages. Quel usage le nouvel établissement a-t-il fait de cette faculté?

Le graphique ci-après répond à cette question, et présente distinctement, d'une part, le mouvement des émissions de bons, d'autre part, celui de la circulation de ces derniers. La différence est représentée par les bons restés dans les caisses de la Banque Nationale suisse.

Les émissions ont commencé le 7 octobre, au chiffre modeste de 777.000 francs, rapidement porté à 1.871.000 huit jours plus tard, puis à 5.641.000 à la fin du mois. La situation du 30 novembre accuse déjà un total presque triple : 15.001.000 francs : en outre, elle comporte pour la première fois la mention « Bons en circulation », en regard de laquelle on lit : 1.083.000 francs. L'ascension du montant des émissions s'accroît ensuite sans à-coups jusqu'au 6 mars 1915, époque où l'on atteint 47.566.000 francs, pour osciller ensuite et, après divers mouvements de sens contraire, se relever au 30 juin suivant jusqu'à 48.903.000 francs. La montée continue dans les premières semaines du second exercice : on enregistre au plus haut 50.932.000, à la situation du 23 août 1915. Puis on note diverses variations, pour finir l'année 1915 avec le chiffre le plus élevé que l'on ait observé jusque-là : 52.970.000 le 31 décembre. Pendant les trois premiers mois de 1916, l'augmentation se poursuit, et le trimestre se termine sur le maximum atteint au cours des quatre années considérées : 55.108.000. Mais huit jours plus tard on retombe à 52.597.000, et une nouvelle période de diminution commence : le 30 juin 1916 on n'est plus qu'à 41.395.000 francs, et le 30 décembre, après quelques légers mais passagers regains d'activité, la chute s'est accentuée à 27.256.000 francs. En 1917, on baisse d'abord jusqu'à 19.285.000 (14 juillet), puis on se maintient aux environs de ce chiffre pendant cinq mois, pour enregistrer une hausse passagère au 31 décembre, avec le chiffre de 20.465.000. A la fin de la première quinzaine

de janvier suivant survient une brusque reprise — 25.205.000 francs - suivie d'oscillations diverses, et le 30 juin 1918 les émissions se rapprochent à nouveau de 25 millions : leur chiffre est de 24.887.000 francs.

Comme le montre d'ailleurs le graphique annexé à la présente étude, la circulation fiduciaire normale du pays, constituée par les billets de la Banque Nationale, a été notablement accrue par l'appoint des bons de la Caisse de Prêts tout au moins entre mars 1915 et février 1917, période pendant laquelle cet établissement a constamment maintenu au-dessus de 20 millions sa circulation personnelle. Cette dernière a toutefois considérablement diminué depuis mars 1917, et elle s'est abaissée au-dessous de 10 millions depuis octobre de la même année.

Le tableau ci-apres donne, à différentes dates, la proportion des bons mis sur le marché au chiffre total de ceux créés par la Caisse.

**Pourcentage de la circulation aux émissions.**

31 décembre 1914 . . . . .	22 %	31 mai 1916 . . . . .	62 %
30 janvier 1915 . . . . .	26 %	30 juin 1916 . . . . .	70 %
27 février 1915 . . . . .	33 %	30 septembre 1916 . . . . .	81 %
31 mars 1915 . . . . .	50 %	31 octobre 1916 . . . . .	89 %
30 juin 1915 . . . . .	60 %	30 novembre 1916 . . . . .	92 %
31 août 1915 . . . . .	64 %	15 février 1917 . . . . .	73 %
30 septembre 1915 . . . . .	72 %	30 avril 1917 . . . . .	70 %
30 novembre 1915 . . . . .	68 %	15 octobre 1917 . . . . .	50 %
31 décembre 1915 . . . . .	66 %	31 décembre 1917 . . . . .	89 %
31 mars 1916 . . . . .	58 %	30 juin 1918 . . . . .	16 %

On remarquera l'extrême diversité du rapport entre le montant des bons mis en circulation et le chiffre total de ces derniers suivant les époques considérées. Se basant sur les besoins du marché en intermédiaires des échanges, les gérants de la Caisse y ont jeté jusqu'à 92 % (3 novembre 1916) du papier créé. Depuis la fin de 1916, cette proportion s'est beaucoup abaissée, et actuellement elle atteint à peine (30 juin 1918) le *sixième*. Mais cette diminution n'est due qu'en partie à la restriction des opérations : elle tient aussi à ce fait que pendant l'exercice 1917-1918, la Direction de la Caisse, au lieu de mettre en circulation de nouveaux bons, a jugé préférable d'en déposer à la Banque Nationale en échange des billets de banque ordinaires.

Nous avons vu plus haut que le règlement particulier de la Caisse limitait le montant des émissions de bons à celui des avances, à moins que l'excédent ne se trouvât couvert par l'encaisse métallique.

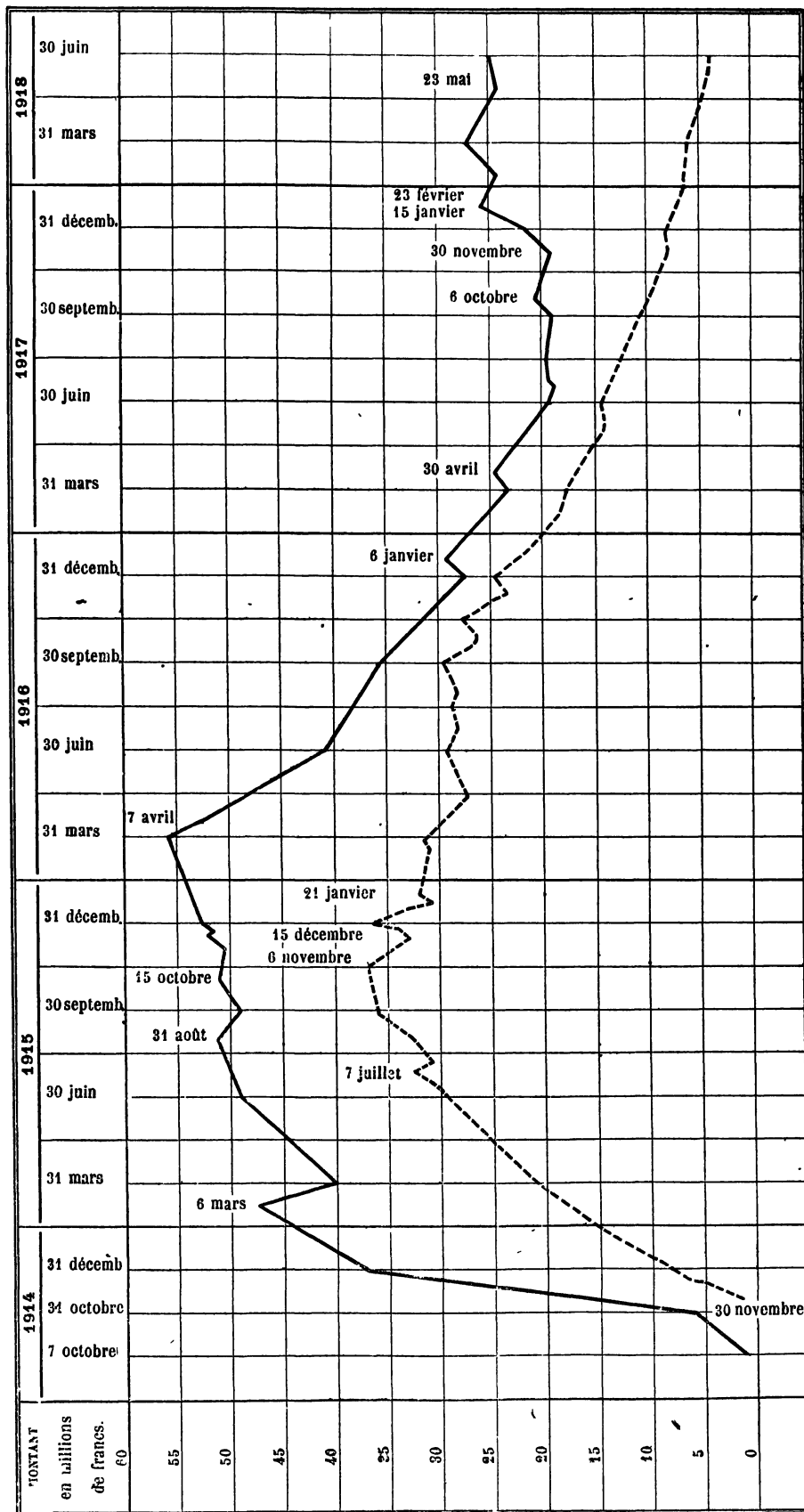
En fait, ce dernier élément de couverture n'est intervenu qu'à titre tout à fait exceptionnel, en octobre-novembre 1916 et du début de janvier au 23 février 1917 :

**Encaisse.**

Au 31 octobre 1916 . . . . .	57.000	francs	(chiffres arrondis).
Au 7 novembre 1916 . . . . .	57.000	—	—
Au 15 novembre 1916 . . . . .	615.000	—	—
Au 23 novembre 1916 . . . . .	2.000.000	—	—
Du 6 janvier au 23 février 1917 . . . . .	2.000.000	—	—



Mouvement des émissions de la Caisse de prêts de la Confédération suisse jusqu'au 30 juin 1918.



— Montant des émissions.  
 - - - Montant de la circulation.

A toutes les autres situations hebdomadaires, le numéraire de la Caisse n'atteignait pas 1.000 francs.

D'ailleurs, l'augmentation de l'encaisse n'a été qu'une précaution, le montant des émissions de bons ayant été toujours inférieur au moins d'un million de francs à celui des avances, sauf en février et mars 1916, époque où la marge entre les unes et les autres est tombée au plus bas à 400.000 francs environ.



La Caisse de Prêts de la Confédération suisse a-t-elle véritablement rendu service au milieu économique où elle a été créée? La réponse affirmative s'impose. Sans doute, son utilité a diminué au fur et à mesure de la prolongation des hostilités en Europe. Mais l'intervention de cet établissement a certainement contribué à enrayer la crise terrible dont le marché national était menacé pendant les premiers mois de la guerre. Sans doute aussi certaines opérations que l'on croyait en haut lieu importantes pour la prospérité économique du pays ont été en fait très peu pratiquées : tel est le cas des avances sur polices d'assurances et sur marchandises. Mais en revanche, la Caisse a prêté un appui inappréciable aux établissements de crédit hypothécaire, éprouvés par des retards ou des défaillances momentanées dans le paiement des annuités par leurs emprunteurs. Enfin, si l'activité de la nouvelle institution s'est à peu près complètement bornée, en 1917-1918, aux groupements, de Bâle et de Zurich, elle s'était manifestée pendant les trois premiers exercices dans une mesure appréciable à Berne, Saint-Gall, Lucerne, et même Lausanne. Au surplus, les prétentions de la Caisse de Prêts ont toujours été modestes. Elle n'a jamais entendu concurrencer l'organisation bancaire helvétique, mais seulement la compléter momentanément : « tous les prêts qui auraient pu servir à des spéculations ou au remboursement de crédits de banques non dénoncés » ont été impitoyablement refusés (1). Et nonobstant ces exclusions, elle a prêté 115 millions au taux de 4,50 % (2). Il semble donc que cet établissement ait, dans sa sphère limitée, contribué d'une manière effective à maintenir chez nos voisins de l'Est la prospérité économique gravement menacée par les circonstances extérieures.

Maurice DEWAVRIN.

---